

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 novembre 2012

L'an deux mil douze, le seize novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Janine CHAUMONT, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Daniel JOUREAU, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusés :

Laurence JACQUET ayant donné pouvoir à Christine MOTTET,
Michel HATTAT ayant donné pouvoir à Geneviève HERMANT,
Bernadette CASTELHANO ayant donné pouvoir à Eveline HATTAT.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 9 novembre 2012

N °2012- 68: Attribution compensation Communauté d'Agglomération 2012

Par délibération en date du 18 octobre 2012, la Communauté d'agglomération a arrêté le montant définitif des attributions de compensation 2012 suite à la commission des transferts de charge réunie le 20 septembre 2012.

Il est donc proposé à notre assemblée de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Vu**, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu**, les statuts de la Communauté d'Agglomération,
- **Vu**, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 86
- **Vu**, l'avis favorable de la commission finances, de la commission d'évaluation des transferts de charges et du bureau,
- **OUI**, l'exposé qui précède,
- **DECIDE**, de fixer le montant définitif des attributions de compensation 2012 aux sommes suivantes :

Versements à la Communauté d'Agglomération :

St Memmie : 283 087 €	St Gibrien : 6 158 €
Compertrix : 92 162 €	Sarry : 145 272 €

Versements de la Communauté d'Agglomération aux communes :

Châlons en champagne : 2 145 301 € - Coolus : 48 133 € - L'Epine : 9 100€
Fagnières : 13 820 € - Recy : 87 526 € - **St Martin sur le Pré : 1 017 509 €**
Montcetz Longevas : 64 976 € - St Etienne au Temple : 2 417 €
La Veuve : 428 535 €

N °2012- 69: Approbation du PAVE

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et citoyenneté des personnes handicapées (article 45),

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie des espaces publics,

Par délibération n°15/2012 du 24 février 2012, la commune a lancé la procédure d'élaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics. Le Cabinet EPI Conseil a été désigné pour la conduite du projet.

Ce P.A.V.E. vise à adapter le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite. Il fixe les dispositions susceptibles de favoriser la mobilité et permet de s'assurer que la chaîne des déplacements est accessible dans toute sa continuité pour ces personnes.

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics élaboré par la commune de Saint Martin sur le Pré a été transmis à la Préfecture de la Marne le 14 août 2012 pour avis consultatif.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce plan. Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

D'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Saint Martin sur le Pré.

D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce plan et appliquer les dispositions législatives et réglementaires qui s'y rapportent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en adopte les conclusions du Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des espaces publics.

N °2012- 70: Approbation des statuts du SIEM suite à déménagement

Monsieur le Maire expose que suite à son déménagement, le SIEM doit modifier l'article 8 de ses statuts nommé « Siège du syndicat ».

Lecture est faite des nouveaux statuts du SIEM et notamment son article 8.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la lecture des statuts,

Considérant que la modification des statuts est nécessaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIEM et notamment son article 8 «siège du syndicat ».

Informations

- **Travaux route de Louvois : Livraison cellules en Mars-avril 2012**
- **Aménagement Clos Saint Martin : Travaux de la Nouvelle rue presque finis**
- **Travaux clôture parking de la salle des fêtes terminés**
- **Compte rendu de l'Assemblée Générale du Club des Aînés du 13 novembre 2012**
- **Dates commissions :**
- **Commission urbanisme et finances : Le mardi 27 novembre 2012 à 18 heures**
- **Commission des finances : Le mercredi 5 décembre 2012 à 18 h 30**
- **Dates des manifestations :**
- **Distribution des colis de Noël : Le dimanche 16 décembre 2012**
- **Réunion publique : Le mercredi 9 janvier 2013**
- **Vœux : Le jeudi 10 janvier 2013**
- **Repas des Aînés : Le Dimanche 20 janvier 2013**

Prochaine séance du Conseil le Mercredi 12 décembre 2012 à 18 heures 30

Séance levée à 21 h 30